



COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Procurations : 0

Convocation :

28 Mai 2026

Délibération Numéro

2026.04.06.03

Objet :

**CREATION DE 3 POSTES
D'ADJOINTS
D'ANIMATION EN
CONTRATS
SAISONNIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juin 2026**

Le quatre juin deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville-La-Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune

Date de convocation du conseil municipal : 28 mai 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme MICHONNET Pascale, Mme COLOMBEL Véronique, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, Mme DESMOULINS Anne-Sophie, M. LE CORRE Gérald, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien, M. LEBAILLIF Anthony

Secrétaire de séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

EXPOSE :

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les effectifs prévisionnels du Centre de Loisirs 2026.

Considérant le nombre prévisionnel d'enfants inscrits au Centre de Loisirs pour l'été 2026

Monsieur le Maire propose de créer trois postes d'adjoints d'animation dans le cadre de contrats saisonniers pour la période du 6 juillet 2026 au 31 juillet 2026.

Monsieur le Maire rappelle les missions principales pour cet emploi :

- Animations et surveillance des enfants dans le cadre du Centre de Loisirs sans hébergement de la commune.

Considérant la nécessité de recruter des adjoints d'animation en contrat saisonnier pour la bonne marche du Centre de Loisirs 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

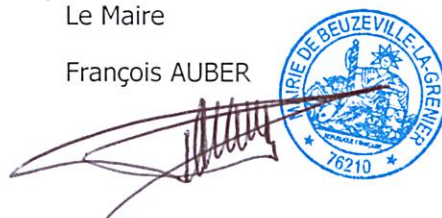
- **AUTORISE** la signature de trois contrats à durée déterminée dans le cadre de contrats saisonniers pour une durée hebdomadaire de 35 heures pour la période du 6 juillet 2026 au 31 juillet 2026
- **DIT** que ces trois postes peuvent être pourvus en fonction des jours d'affluences des effectifs et en fonctions des inscriptions définitives enregistrées.
- **DEFINIT** la rémunération sur la base de traitement indiciaire du grade d'adjoint territorial d'animation, 1^{er} échelon de la grille indiciaire en vigueur.

Pour extrait conforme au registre,

Fait et délibéré en séance le 4 juin 2026

Le Maire

François AUBER



La Secrétaire de séance

Martine MAILLARD

